

Eau de Paris coop rera avec Est Ensemble et Grand Paris Sud

Dossier de la r daction de H2o
January 2022

Eau de Paris a adopt  le 10 d cembre deux conventions de coop ration avec des collectivit s franciliennes : l' tablissement public territorial Est Ensemble et la communaut  d'agglom ration Grand Paris Sud. Ces accords, vot s par le Conseil d'administration d'Eau de Paris, permettront aux collectivit s partenaires de pouvoir compter, lorsque c'est pertinent, sur un approvisionnement compl mentaire en eau ainsi que sur un appui technique de la part d'Eau de Paris, dans le cadre de leurs r flexions sur l' volution de leurs services d'eau. Pour Dan Lert, pr sident d'Eau de Paris, "avec ces accords de coop ration, Eau de Paris promeut avec d'importantes collectivit s franciliennes une vision commune de ce que doivent  tre des services d'eau durables. Ils se doivent d' tre fond s sur une approche globale de la gestion de l'eau, de la source au robinet, qui prenne en compte les liens entre l'eau et les autres politiques de transition  cologique, qui refuse le "tout technologie" et qui privil gie des coop rations entre  lus, citoyens et acteurs des territoires."

Un mod le in dit de transparence en faveur de Est Ensemble - Eau de Paris s'engage,   travers cette convention,   fournir   Est Ensemble un volume d'eau potable de 50 000 m³/j. La fourniture d'eau ne n cessitera dans un premier temps aucun travaux pour le raccordement entre les r seaux, l'interconnexion entre Eau de Paris et Est Ensemble existant d' j. La convention pr voit un mod le in dit de transparence sur les tarifs de vente d'eau et de gouvernance du partenariat. Les  volutions tarifaires seront ainsi soumises tous les ans   l'approbation d'une commission compos e d' lus d'Est Ensemble et du conseil d'administration d'Eau de Paris. Cette organisation de la collaboration doit permettre   Est Ensemble de mener sa strat gie tarifaire, pour ses futurs services d'eau, de mani re  clair e et transparente.

Une collaboration technique et de fourniture d'eau en faveur de Grand Paris Sud - La r gie publique de la communaut  d'agglom ration de Grand Paris Sud constitu e depuis 2015 est la deuxi me plus grande r gie d'eau d' le-de-France. Dans le cadre de la mise en place de ses services d'eau, Grand Paris Sud m ne, avec plusieurs autres collectivit s essonniennes, des n gociations pour le transfert de propri t  des usines de production d'eau potable alimentant son territoire. A travers la convention  tablie, Eau de Paris s'engage, si besoin,   vendre de l'eau de l'aqueduc du Loing   la communaut  d'agglom ration de Grand Paris Sud, pour permettre au territoire de diversifier ses sources d'alimentation. Au-del  d'une simple alimentation en eau, Eau de Paris et Grand Paris Sud s'engagent dans une collaboration technique et strat gique pour construire une vision partag e de l'alimentation de leurs territoires respectifs, ouvrant la voie   des mutualisations.